



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI 12 DÉCEMBRE à 18 HEURES

à la salle 203-204 du centre des loisirs de la Ville de Belœil situé au 240 rue Hertel, Belœil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Yves Lessard, président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
M. Normand Teasdale, vice-président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil;
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient également présents :

M. Gilles La Madeleine, Directeur de la Régie;
Mme Audrey Cliche, secrétaire du conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 novembre 2019;

Conseil d'administration

5. Nomination du président du conseil d'administration;
6. Nomination du vice-président du conseil d'administration;
7. Nomination de madame Audrey Cliche à titre de secrétaire du conseil d'administration;
8. Remerciements pour le travail effectué par madame Carole Lussier;

Ressources humaines

Finances

9. Déboursés par chèques pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019;
10. Dépenses incompressibles pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019;
11. Virements budgétaires;



Affaires juridiques

- 12. Acquisition d'un véhicule tout-terrain;
- 13. Adoption de la politique relative à l'utilisation des véhicules de la Régie;
- 14. Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement;

Points d'information

15. Points d'information :

- A. Liste des interventions du mois de novembre 2019;
- B. Pourcentage du nombre d'appels par ville par rapport à leur quote-part;
- C. Liste des visites de prévention;

Varia

16. Varia;

Clôture de l'assemblée

- 17. Période de questions du public;
- 18. Clôture de l'assemblée.



PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Yves Lessard déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18h00.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard. Tous les membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

CA-2019-12-154

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants au varia :

- A. Mesure disciplinaire – employé numéro 1038;
- B. Mesure disciplinaire – employé numéro 1136;
- C. Embauche temporaire de madame Carole Latreille;
- D. Mandat de rédaction au comité de négociation;
- E. Remerciements adressés à monsieur Gilles La Madeleine.

CA-2019-12-155

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 novembre 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 14 novembre 2019;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 14 novembre 2019;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau;
APPUYÉ par monsieur Denis Parent;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 14 novembre 2019.

CA-2019-12-156

5. Nomination du président du conseil d'administration

ATTENDU QUE monsieur Yves Lessard occupe actuellement le poste de président du conseil d'administration, et ce, depuis le 11 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'article 30 du *Règlement 2018-001 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le président, renouvelable;



ATTENDU QUE le mandat de monsieur Yves Lessard est donc à échéance;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un président;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Normand Teasdale à titre de président du conseil d'administration.

CA-2019-12-157

6. Nomination du vice-président du conseil d'administration

ATTENDU QUE monsieur Normand Teasdale occupe actuellement le poste de vice-président du conseil d'administration, et ce, depuis le 11 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'article 30 du *Règlement 2018-001 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le vice-président, renouvelable;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Normand Teasdale est donc à échéance;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Yves Lessard à titre de vice-président du conseil d'administration.

CA-2019-12-158

7. Nomination de madame Audrey Cliche à titre de secrétaire du conseil d'administration

ATTENDU QUE madame Audrey Cliche est de retour au travail suite à un congé parental;

ATTENDU QU'elle occupait le poste de secrétaire du conseil d'administration avant son départ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer madame Audrey Cliche secrétaire du conseil d'administration.

8. Remerciements pour le travail effectué par madame Carole Lussier

Monsieur Gilles La Madeleine et les membres du conseil d'administration prennent un moment pour souligner le travail effectué par madame Carole Lussier et lui présente leurs remerciements pour avoir tenu le greffe de la Régie et occupé le poste de secrétaire du conseil d'administration.



CA-2019-12-159

9. Déboursés par chèques pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèques pour la période du 15 novembre 2019 au 12 décembre 2019;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 15 novembre 2019 au 12 décembre 2019, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : 444)	0,00 \$
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèque no : 445 à 495)	193 721,18 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	193 721,18 \$

- 2) D'autoriser le trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

CA-2019-12-160

10. Dépenses incompressibles pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil délègue au trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie*



intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard;
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2019, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	260 864,25 \$
Transferts électroniques Paie et autres	230 099,70 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	490 963,95 \$

CA-2019-12-161

11. Virements budgétaires

ATTENDU QUE l'article 14 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit qu'il est possible pour le trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires;

ATTENDU QUE le trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés;

ATTENDU QUE le transfert des disponibilités budgétaires est autorisé par le Directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Normand Teasdale;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le trésorier de la Régie à effectuer les virements budgétaires portés à la connaissance du conseil d'administration.

CA-2019-12-162

12. Acquisition d'un véhicule tout-terrain

ATTENDU QUE la Régie doit être en mesure d'intervenir pour le sauvetage hors route et qu'elle ne détient, actuellement, aucun équipement mobile pour le faire;



ATTENDU QUE la diversité du territoire démontre qu'il y a plusieurs endroits boisés très achalandés ne permettant pas d'intervenir de façon rapide et sécuritaire. Plus précisément, mais sans s'y limiter, tout le territoire ceinturant le mont Saint-Hilaire et le boisé de Verchères à Saint-Mathieu-de-Beloil;

ATTENDU QU'un équipement de type véhicule tout-terrain bonifierait grandement le temps de mobilisation et d'intervention lors d'un sauvetage;

ATTENDU QUE la Régie a vendu l'unité nautique 1525 pour la somme de 46 500,00 \$, ce qui couvrirait le coût de l'achat du véhicule tout-terrain;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé aux 3 soumissionnaires suivants :

- (1) Claude Sainte-Marie Sport;
- (2) Groupe Contant;
- (3) Germain Boucher sport inc.;

ATTENDU QUE la Régie a reçu deux soumissions basées sur le même modèle et les mêmes exigences et une impossibilité de soumissionner;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Claude Sainte-Marie Sport de Saint-Hubert	23 307,73 \$ incluant les taxes
Groupe Contant de Sainte-Agathe	28 587,07 \$ incluant les taxes
Germain Boucher sport inc.	Impossible de soumissionner

ATTENDU QUE Claude Sainte-Marie Sport de Saint-Hubert est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 23 307,73 \$, incluant les taxes, pour la fourniture d'un véhicule tout terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent;
APPUYÉ par monsieur Yves Lessard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la Régie à acheter de Claude Sainte-Marie Sport un véhicule tout-terrain au montant de 23 307,73 \$ incluant les taxes.

CA-2019-12-163

13. Adoption de la politique relative à l'utilisation des véhicules de la Régie

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Régie de se doter d'une politique relative à l'utilisation des véhicules de la Régie;

ATTENDU QUE le président, M. Yves Lessard, a fait une demande afin que la Régie se dote d'une telle politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac;
APPUYÉ par monsieur Denis Parent;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique relative à l'utilisation des véhicules de la Régie.



CA-2019-12-164

14. Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Régie de se doter d'une politique de capitalisation et d'amortissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Teasdale;
APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique de capitalisation et d'amortissement.

15. Points d'information

A. Liste des interventions du mois de novembre 2019

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

B. Pourcentage du nombre d'appels par ville par rapport à leur quote-part

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

C. Liste des visites de prévention

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

16. Varia

CA-2019-12-165

A. Mesure disciplinaire – employé numéro 1038

ATTENDU QU'en date du 14 novembre 2019, le conseil d'administration, par voie de la résolution numéro CA-2019-11-138, a imposé une mesure disciplinaire à l'employé numéro 1038, soit une suspension sans solde d'une journée équivalente à 8 heures;

ATTENDU QUE les ressources humaines de la Régie ont découvert des facteurs atténuants justifiant une sanction moindre;

ATTENDU QUE l'inscription d'un avis écrit au dossier de l'employé serait une mesure plus adéquate;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent;
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de substituer la suspension de 8 heures sans solde à un avis écrit au dossier de l'employé numéro 1038.

CA-2019-12-166

B. Mesure disciplinaire – employé numéro 1136

ATTENDU QU'en date du 14 novembre 2019, le conseil d'administration, par voie de la résolution numéro CA-2019-11-139, a imposé une mesure disciplinaire à l'employé numéro 1136, soit une suspension sans solde d'une journée équivalente à 8 heures;



ATTENDU QUE les ressources humaines de la Régie ont découvert des facteurs atténuants justifiant une sanction moindre;

ATTENDU QUE l'inscription d'un avis écrit au dossier de l'employé serait une mesure plus adéquate;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau;
APPUYÉ par monsieur Normand Teasdale;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de substituer la suspension de 8 heures sans solde à un avis écrit au dossier de l'employé numéro 1136.

CA-2019-12-167

C. Embauche temporaire de madame Carole Latreille

ATTENDU QUE qu'en date du 13 septembre 2019, le Directeur de la Régie, en vertu de son pouvoir d'embauche temporaire prévu à l'article 17 du *Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, a autorisé l'embauche de madame Carole Latreille, pour une durée de 3 mois;

ATTENDU QUE depuis ce temps, madame Latreille effectue l'entretien ménager à la caserne 31;

ATTENDU QUE l'embauche de madame Latreille représente des économies en comparaison avec l'octroi d'un contrat d'entretien à une firme externe;

ATTENDU QUE les services de madame Latreille rencontrent les normes de satisfaction de la Régie;

ATTENDU QUE pour le maintien des activités de la Régie, il y a lieu de prolonger le contrat temporaire de madame Latreille pour une durée de un an, et cela, aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Yves Lessard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger le contrat de travail temporaire de madame Carole Latreille, pour une durée de un an, en date du 13 décembre 2019.

CA-2019-12-168

D. Mandat de rédaction au comité de négociation

ATTENDU QUE les négociations des conditions de travail des pompiers à temps plein stagnent;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire avoir un document relatant les conditions de travail finales que la Régie entend octroyer aux pompiers à temps plein;

ATTENDU QUE les conditions de travail des pompiers à temps plein feront l'objet de nouvelles négociations à la fin de l'année 2020;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie;
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMENT de donner au comité de négociation le mandat de rédiger les conditions de travail finales que la Régie entend accorder aux pompiers à temps plein.

CA-2019-12-169

E. Remerciements adressés à monsieur Gilles La Madeleine

Tous les membres du conseil d'administration prennent le temps d'adresser leurs plus sincères remerciements à monsieur Gilles La Madeleine pour son implication dans la création et le départ des opérations de la Régie.

17. Période de questions du public

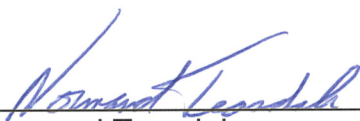
Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

CA-2019-11-170

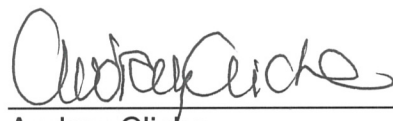
18. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard;
APPUYÉ par monsieur Normand Teasdale;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18h30.



Normand Teasdale
Président du conseil d'administration



Audrey Cliche
Secrétaire du conseil d'administration